



Changement de clés par locataire

Par **Madjac**, le **09/11/2016** à **13:37**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Mon locataire me dit s'être fait volé ses clés . Il a fait changer la serrure à ses frais . Doit il m'en remettre un exemplaire ? Merci

Par **Lag0**, le **09/11/2016** à **13:43**

Bonjour,

Le locataire n'a aucune obligation de vous remettre un jeu de clés avant son départ définitif. Nous conseillons même généralement aux locataires qui emménagent de changer les serrures pour éviter tout problème d'intrusion, que ce soit par le propriétaire ou par un ancien locataire qui aurait conservé un double des clés.

Par **goofyto8**, le **09/11/2016** à **14:34**

bonjour,

[citation]Le locataire n'a aucune obligation de vous remettre un jeu de clés avant son départ définitif[/citation]

Il ne doit pas quitter le logement en laissant des portes verrouillées et en emportant les clés avec lui; en empêchant le bailleur de reprendre jouissance du logement.

Donc forcément, il devra remettre un exemplaire des clés.

Par **amajuris**, le **09/11/2016 à 16:15**

bonjour,

tant que le locataire n'a pas remis les clés permettant au propriétaire d'entrer dans son appartement, le locataire reste tenu du paiement d'indemnités d'occupation, des dégradations causées à la chose et, plus généralement, de toutes les obligations du bail.

salutations

Par **Lag0**, le **10/11/2016 à 06:47**

J'ai compris que le locataire de Madjac est en cours de bail. Je répète donc qu'il n'a aucune obligation, et c'est même déconseillé, de remettre un jeu de clés à son bailleur.

Il remettra l'ensemble des clés lorsqu'il aura donné congé, lors de son départ définitif...

Par **goofyto8**, le **10/11/2016 à 09:07**

Bonjour,

[citation]Je répète donc qu'il n'a aucune obligation, et c'est même déconseillé, de remettre un jeu de clés à son bailleur[/citation]

Je crois pourtant savoir que lorsque le bien est loué en s'adressant à un gestionnaire de locatif, celui-ci exige de conserver dans ses locaux un exemplaire des clés .

Par **Lag0**, le **10/11/2016 à 11:51**

[citation]Je crois pourtant savoir que lorsque le bien est loué en s'adressant à un gestionnaire de locatif, celui-ci exige de conserver dans ses locaux un exemplaire des clés .

[/citation]

Non, en tout cas pas les divers gestionnaires avec lesquels j'ai travaillé jusque là.

Comme déjà dit, de toute façon, le locataire est libre de changer les serrures à tout moment.

Donc même si l'agence conservait un jeu de clés, il pourrait ne plus servir à rien dès le lendemain de l'entrée du locataire dans les lieux...